

Licence professionnelle

« Conseiller agricole : Application aux milieux insulaires »

Section : Aménagement du territoire et urbanisme

Règlement des études

Livret de l'étudiant

Table des matières

page

Préambule	3
1) Historique et généralités	4
2) Objectifs de la formation	5
3) Partenariat avec les milieux professionnels	5
4) Autres partenariats	6
5) Publics visé	6
6) Organisation de la formation	7
7) Les unités d'enseignement (UE)	9
8) Le projet tutoré	12
9) Les stages	12
10) Autres modalités pédagogiques	14
11) Modalités de contrôle des connaissances	15
12) Crédits ECTS	18
13) Evaluation des enseignements	19
14) Passerelle	19
15) Informations et inscription	20

Préambule :

La licence Professionnelle « Conseiller agricole : Application aux milieux insulaires » existe à l'UPF en **Formation Initiale (FI)** et en **Formation Continue (FC)**.

- *Les étudiants inscrits au titre de la FI suivent :*

- des enseignements traditionnels dit en « présentiel » qui en fonction de l'emploi du temps et de l'enseignement, peuvent être organisés dans les créneaux horaires de 7h30/11h30, 12h30/16h30 et 16h30/20h30, au Lycée Agricole d'Opunohu ou à l'Université de la Polynésie Française. Généralement le volume hebdomadaire est de l'ordre d'une trentaine d'heures.

- *Les étudiants inscrits au titre de la FC suivent :*

- à leur rythme des enseignements à distance par Internet (dit en « distanciel ») par le biais du campus numérique ESP@DON

- des enseignements en « présentiel » organisés uniquement en soirée de 16h30 à 20h30. En fonction de l'emploi du temps, il peut arriver que les cinq soirées, du lundi au vendredi, soient totalement utilisées.

Les dispositions présentées dans le présent livret sont applicables pour l'ensemble des étudiants inscrits en FI et en FC.

Ce livret ne présente pas le dispositif ESP@DON.

1) Historique et généralités

La Polynésie française constituée de cinq archipels et de 8 îles habitées dispose d'un potentiel agricole très diversifié dont beaucoup de facettes sont encore inexploitées.

Les problèmes rencontrés aujourd'hui de production insuffisante, de qualité des produits, de sécurité alimentaire nécessitent que soient présents sur le terrain des personnels très qualifiés, d'un bon niveau de formation scientifique et technique pouvant mobiliser des équipes de salariés.

L'agriculture est un secteur économique essentiel pour la Polynésie française qui doit produire pour ses habitants, mais aussi qui peut être un secteur exportateur créateur d'emplois directs et induits. Cette expansion doit se faire dans le respect de l'environnement plus fragile ici qu'ailleurs. Elle doit par ailleurs assurer la sécurité alimentaire des animaux et être humains, et être une agriculture raisonnée et durable.

Ainsi, le projet présenté s'appuie sur les diverses réflexions conduites auprès des experts du territoire : Ingénieurs du secteur animal et du secteur végétal, vétérinaire, techniciens et des élus.

Il s'agira de former des cadres à bac+3, responsables d'équipe de techniciens et de salariés sur les îles, capables de diagnostiquer précisément une situation, d'en rendre compte à l'ingénieur présent à Papeete sans que celui ci ait besoin de se déplacer, de traduire sur le terrain le message en retour, le faire exécuter auprès de l'équipe des personnels sous sa responsabilité. Ces cadres pallieront le départ massif dans les prochaines années des techniciens du Service du Développement Rural et de la Chambre d'Agriculture.

Egalement, la formation agricole en plein « développement » dispensée par le Lycée Agricole de Polynésie, et les Maisons Familiales Rurales auront besoin de formateurs de niveau bac +3 (niveau minimal requis pour passer les concours de l'enseignement). Cette formation permettra de disposer de ces cadres compétents. Cette voie s'inscrit bien dans un processus « d'océanisation » des cadres souhaité par le Gouvernement.

Le Conseil de Perfectionnement, formé de professionnels, d'institutionnels, et d'universitaires sera à l'écoute constante des besoins de la profession. Un représentant des étudiants sera invité à ce Conseil.

Ses objectifs seront par exemple de :

- développer et faire vivre le partenariat entreprise/université/lycée agricole/SDR ;
- veiller à la bonne adéquation de la formation avec les demandes des professionnels de terrain ;
- garantir une intégration efficace des futurs diplômés au sein des entreprises et de la fonction publique territoriale.

2) Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation est de permettre aux titulaires du BTS Agricole d'acquérir un complément scientifique et technique approfondi leur permettant de mieux valoriser leurs connaissances techniques, et aux étudiants de la licence Sciences et Technologies, mention SVT 2° niveau, de mobiliser leurs savoirs scientifiques pour l'acquisition de données techniques pratiques afin d'obtenir une formation complémentaire et une qualification reconnue par le monde du travail.

L'accès de cette licence en formation continue permettra par ailleurs à des techniciens d'élevage ou du végétal d'intégrer les complémentarités entre sciences et techniques et de leur offrir une promotion professionnelle.

Les objectifs de l'Université et du Lycée agricole sont :

- d'ouvrir une formation répondant aux besoins techniques des professionnels de l'agriculture du Territoire ;
- d'ouvrir une formation complémentaire parallèle aux formations classiques existantes.

La formation permet :

- d'acquérir ou de compléter ses connaissances générales sur **l'agriculture en milieux insulaires** au sens large,
- de découvrir les **méthodes** et les **outils de diagnostics** d'une **production agricole**,
- d'acquérir une **vision générale, critique et prospective** des métiers agricoles,
- d'être un organisateur capable d'établir un diagnostic clair, précis d'une situation, de définir les procédures et de faire respecter celles-ci
- d'être préparés par immersion progressive au **travail en entreprise**, à **diriger et à conduire une équipe de techniciens** sur le projet d'entreprise
- de permettre **l'accès au concours de l'enseignement agricole**

3) Partenariat avec les milieux professionnels

Ce projet de formation a été conçu en collaboration avec :

- le Territoire de la Polynésie française et particulièrement le Ministère de l'Agriculture
- l'Établissement Public Agricole de Polynésie française d'Opunohu – Moorea
- le Service du Développement Rural (SDR)
- le Service de l'Hygiène et de la Salubrité Publique (SHSP)
- le Service du Commerce Extérieur (SCE)

La demande de collaboration faite auprès des institutions et des professionnels, comme auprès des entreprises polynésiennes en général, concerne plusieurs aspects. Par exemple :

- ❖ la participation à la conception de la formation,
- ❖ la participation aux enseignements,
- ❖ la proposition de sujets de projets tutorés,
- ❖ l'accueil de stagiaires,
- ❖ l'envoi de salariés en formation continue,
- ❖ la participation au Conseil de Perfectionnement

4) Autres partenariats

Au niveau du Territoire : l'Institut Louis Malardé (ILM – département d'Entomologie), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD – inventaire de la Flore Polynésienne), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD – agriculture tropicale), les associations horticoles et agricoles (groupements et coopératives) ;

Et au niveau métropolitain : le Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

5) Publics visé

La **Licence Professionnelle « Conseiller Agricole »** affiche une capacité d'accueil de 18 places :

En formation initiale cette licence est ouverte à

- ✓ Des étudiants titulaires du brevet de technicien supérieur agricole option « développement de l'agriculture des régions chaudes »,
- ✓ Des étudiants ayant acquis un DEUG scientifique, sciences et vie de la terre 1^{ère} et 2^{ème} année, ou son équivalent dans le système LMD,

En formation continue, celle-ci intéressera

- ✓ Des salariés d'entreprises ou d'organismes agricoles qui justifient d'un niveau suffisant après validation des acquis d'expérience (VAE).

Il peut s'agir aussi bien :

- de professionnels de l'agriculture traditionnelle ayant besoin au sein de leur exploitation d'acquérir des nouvelles compétences ou de compléter celles-ci,
- de personnes en recherche d'emploi, engagées dans un projet personnel et/ou professionnel nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences,
- de professionnels n'appartenant pas au secteur agricole, mais désirant intégrer celui-ci, ayant besoin d'une nouvelle orientation de leurs compétences,

Cette formation est ouverte au titre de la formation continue à des salariés ayant un passé professionnel dans les domaines concernés.

Comme pour les autres diplômes délivrés par l'Université de la Polynésie Française, la validation des acquis d'expérience est possible, en application du décret du 23 août 1985 et de la loi du 20 juillet 1992.

La validation des acquis d'expérience peut entraîner la dispense d'unités d'enseignement. La décision appartient à une commission (VAP 85) ou à un jury spécifique (VAP 93) composé dans les deux cas de professionnels et d'universitaires.

6) Organisation de la formation

La **Licence Professionnelle « Conseiller Agricole »** se déroule en alternance entre l'UPF, l'EPEFPA et les autres partenaires professionnels. Elle est répartie sur trois périodes. Cette alternance s'inscrit dans la logique de l'immersion progressive dans le monde professionnel.

Du point de vue pédagogique cette licence sera réalisée par un contact étroit avec le monde de l'entreprise grâce à :

- une approche globale de l'agriculture polynésienne,
- la participation aux différents salons agricoles,
- l'intervention d'organismes, tels que le SDR, le CIRAD et d'experts aux conférences et enseignements,
- 1 projet tutoré sur une problématique définie entre les formateurs et les étudiants,
- 2 stages obligatoires.

Présentation générale

La formation comprend :

- **des Enseignements généraux**
 - **UE1/** Approche globale de l'agriculture polynésienne : 30 h
 - **UE2/** Parcours individualisé * : 40 h
 - **UE3/** Zootechnie – biologie animale : 60 h
 - **UE4/** Agronomie – biologie végétale : 60 h
 - **UE5/** Protection des végétaux : 60 h
 - **UE6/** Anglais : 30 h
 - **UE7/** Entomologie – Parasitologie : 45 h
 - **UE8/** Epidémiologie – Pathologie : 45 h
 - **UE9/** Management : 40 h
 - **UE10/** Enseignement optionnel ** : 40 h

Total heures étudiants I : 450 h

- **un Projet Tutoré**
 - **UE11/** Projet tutoré : 150 h

Total heures étudiants II : 600 h

- **des Stages**
 - **UE12a/** stage d'initiation en entreprise : **1 mois**
 - **UE12b/** stage de qualification en entreprise : **3 mois**

* : Si l'étudiant est issu de la Licence SVT 2^{ème} année : complément d'enseignement sur l'agriculture polynésienne ; organisation de la profession, l'agriculture et l'élevage en Polynésie, itinéraires techniques des principales productions.

Si l'étudiant est issu d'un BTS agricole : enseignements approfondis de biologie et physiologie végétales, chimie minérale, bactériologie.

** : Si l'étudiant est issu de la Licence SVT 2^{ème} année : gestion des exploitations – systèmes formels et informels, règle de comptabilité gestion.

Si l'étudiant est issu d'un BTS agricole : commercialisation des produits – approche qualité.

La formation se déroule en alternance entre l'UPF, l'EPEFPA et les différents partenaires professionnels. Elle est répartie sur trois périodes décrites dans le tableau suivant.

Ce tableau donne de programmation. Le nombre de semaines est donné à titre indicatif. Pour des raisons d'organisation, il pourra être modifié.

	Période 1 14 semaines	Période 2 11 semaines	Période 3 12 semaines
A l'Université	Enseignements généraux : cours, TD, TP	Enseignements généraux : cours, TD, TP	
A l'EPEFPA	Enseignements généraux : cours, TD, TP	Enseignements généraux : cours, TD, TP	Auto-formation Tutorat
En Entreprise ou En liaison avec les Entreprises	Visites d'Entreprise Recherche de stage Stage d'initiation	Conférences, Séminaires, Foire agricoles Projets tutorés	Stage de qualification

La période 1 comporte :

- ❖ des enseignements généraux (cours, TD, TP) de l'UE1 à l'UE6,
- ❖ des visites en entreprises effectuées par groupes d'étudiants, permettant à chacun de préparer son stage d'initiation de un mois (UE12a), à l'issue duquel un rapport écrit est réalisé.

La période 2 comporte :

- ❖ des enseignements généraux (cours, TD, TP) de l'UE7 à l'UE10,
- ❖ des participation à des conférences, séminaires et foires agricoles,
- ❖ un projet tutoré (UE11), où l'étudiant applique à un sujet réel, les connaissances acquises dans le cadre des enseignements généraux. Le projet tutoré peut constituer une première étape du travail qui sera ensuite développé dans le cadre du stage de qualification.

La période 3 est consacrée à la réalisation d'un stage de qualification (UE12b) en entreprise ou dans un organisme d'accueil. Il s'agit d'un réel projet professionnel, au sens où le sujet du travail et l'objectif souhaité sont précisés par l'entreprise ou l'organisme concerné. Le travail est suivi par deux tuteurs, un universitaire et un professionnel. Cette période peut comporter une partie d'auto-formation dont les modalités seront définies pour chaque stage dans la convention établie entre l'université et l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Les enseignements généraux comportent des cours, des travaux dirigés (TD) et des travaux pratiques (TP).

L'ensemble de ces enseignements est formé d'Unités d'Enseignements (UE).

La capacité d'accueil de l'UPF et de l'EPEFPA, comme le flux visé, ne peuvent entraîner que la création d'un groupe d'étudiants. Pour l'ensemble de la formation, le nombre équivalent TD à effectuer est égal au nombres d'heures suivi par un étudiant.

7) Les unités d'enseignement (UE)

Tableau de répartition des heures CM/TD/TP.

			TOTAL	
	Cours Magistraux	Travaux Dirigés et Pratiques	Heures/Étudiants	Heures/Professeurs
U.E.1	10	20	30	30
U.E.2	25	15	40	40 + 40
U.E.3	30	30	60	60
U.E.4	40	20	60	60
U.E.5	30	30	60	60
U.E.6	10	20	30	30
U.E.7	25	20	45	45
U.E.8	25	20	45	45
U.E.9	20	20	40	40
U.E.10 	20	20	40	40 + 40
U.E.11	30	120	150	30 + 18*
U.E.12	-	560	560	36**
TOTAL			1 160 heures	614 heures

* : Heures d'encadrement du tutorat de 2 héqTD par binôme, soit 18h pour un effectif de 18 étudiants.

** : Heures d'encadrement des stages de 2 héqTD par stage, soit 36h pour un effectif de 18 étudiants.

Contenu des UE d'enseignements généraux et intervenants.

UE	Intitulé	Contenu	Intervenant
1	Approche globale de l'agriculture polynésienne (30h)	* méthodologie d'expertise de l'agriculture et de l'organisation agricole	P. Couraud (P)
2	Parcours individualisé (40h)	* l'agriculture polynésienne : organisation de la profession, l'agriculture et l'élevage en Polynésie, itinéraires techniques des principales productions. <u>ou</u> * enseignements approfondis de biologie et physiologie végétales, chimie minérale, bactériologie	J.-L. Théron (E) C. Lopes (E) ; T. Teai (E)
3	Zootecnie – Biologie animale (60h)	* de la faune sauvage à l'élevage * les animaux d'élevage * de l'élevage à la filière * productions animales et environnement	P. Raust (P) ; H. Bichet (P) ; A. Vodicka (P)
4	Agronomie – Biologie végétale (60h)	* gestion de l'eau * substrats * maîtrise de l'environnement climatique sous abri * matière organique, pratique du compostage * fertilisation raisonnée, bilan * multiplication des plants * techniques d'analyse (eau, sol)	P. Couraud (P) ; P. Lautier (E) ; J.-L. Théron (E)
5	Protection des végétaux (60h)	* les ennemis des cultures * lutte chimique * lutte biologique * lutte intégrée * préparation au brevet de distributeur et de préparateur de produits phytosanitaires	C. Bernard (P) ; J.-Y. Meyer (P) ; J.-L. Théron (E)
6	Anglais (30h)	* anglais technique et commercial	M. Noguier (E) F. Carrieu (E)
7	Entomologie – Parasitologie (45h)	* insectes nuisibles en zone tropicale * pharmacie spécialisée * parasitologie générale et tropicale * notion d'économie de la santé végétale	X. Desportes (P) ; Y. Séchan (P)
8	Epidémiologie – Pathologie (45h)	* principes de l'épidémiologie * pharmacie * pathologie générale * dominantes pathologiques * diagnostic et pronostic * notion d'économie de la santé animale	H. Bichet (P) ; X. Desporte (P)

9	Management (40h)	<ul style="list-style-type: none"> * logiques d'action d'un projet * appropriation des objectifs d'un projet et mise en oeuvre * communication sur le projet * gestion des conflits 	C. Chainon (E)
10	Enseignement optionnel (40h)	<ul style="list-style-type: none"> * gestion des exploitations * systèmes formels et informels * règle de comptabilité gestion <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * amélioration des filières de production qualité des produits, sécurité alimentaire * règles du commerce international, approche qualité 	F. Grootenboer (P) H. Bichet (P) ; C. Giron (P)

(E) = Enseignants universitaire et du lycée agricole

(P) = Professionnels

Volume total des enseignements dispensés par des enseignants	Volume total des enseignements dispensés par des professionnels
214 h	400 h
35 %	65 %

8) Le projet tutoré

Le projet est réalisé par groupes de 2 étudiants (binôme).

Il est encadré au cours de séances de Conduite de Projet par un enseignant, avec la participation possible des professionnels.

Des compléments de cours généraux peuvent être organisés pendant ces projets. Les sujets de projets sont définis en collaboration avec les professionnels participant à la formation.

Ainsi, deux demi-journées par semaine seront consacrées à ce travail personnel ; les 150 heures de projet tutoré en partie pris sur ces deux demi-journées par semaine et réservées à cet effet totalisent 30 h auxquels se rajoutent 120 heures en situation.

9) Les stages

Les étudiants effectuent deux stages en entreprise.

Le premier, d'une durée d'un mois est le **stage d'initiation**. Il est accompli au début du cursus (période 1). Il a pour but de sensibiliser et de confronter l'étudiant au monde du travail.

Le second, dit **stage de qualification**, est d'une durée de trois mois. Il est réalisé au cours de la période 3. L'étudiant doit mettre en pratique les connaissances acquises aussi bien dans le cadre des UE que dans le cadre du projet tutoré. Ils complètent ainsi leur formation de base par une expérience concrète en milieu professionnel.

Chaque stage est encadré par un enseignant participant à la formation et agissant en qualité de tuteur, ainsi que par un responsable de stage au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Les critères retenus pour l'évaluation de ces stages sont :

- La qualité du travail au sein de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil
- La qualité du rapport et du mémoire des stages d'initiation et de qualification
- La qualité de la soutenance orale pour le stage de qualification

Organisation des stages

Durée des stages :

Stage d'initiation : un mois minimum entre la mi-octobre et la mi-décembre,

Stage de qualification : trois mois minimum entre la mi-avril et la mi-août.

Comment s'effectue la recherche des stages ?

Par les étudiants, à partir d'une base de données d'entreprises et d'organismes. Des heures de sensibilisation effectuées avec l'enseignant tuteur, prépare à cette recherche.

Qui assure le suivi des stages ? Selon quelles modalités ?

Un enseignant intervenant dans la formation, et un maître de stage au sein de l'entreprise ou de l'organisme concerné.

Tutorat universitaire : combien d'enseignant sont impliqués ?

Tous les enseignants participant à la formation.

Tutorat professionnel : comment sont désignés les tuteurs ?

Par l'entreprise ou l'organisme proposant le stage.

Comment sont évalués les stages ?

A la fin du stage d'initiation, l'étudiant remet un rapport écrit qui est noté. Le responsable du stage en entreprise est associé à la notation.

Le stage de qualification fait l'objet d'un mémoire écrit et d'une présentation orale du travail réalisé par l'étudiant. Le responsable du stage en entreprise est associé à l'évaluation et invité à participer à la soutenance de stage.

Que doivent contenir le rapport écrit et le mémoire ?

Pour les deux stages, le rapport écrit doit décrire le travail réalisé au sein de l'entreprise. Il doit permettre d'évaluer la capacité de l'étudiant à rédiger, à synthétiser et à effectuer une présentation claire du travail effectué.

Le rapport du stage d'initiation doit présenter l'entreprise ou l'organisme d'accueil, décrire le rôle de l'étudiant au sein de cette entreprise et les connaissances acquises au cours des quatre semaines de participation à la vie de l'entreprise.

Le mémoire du stage de qualification comprend une introduction présentant le sujet et l'objectif du stage, l'entreprise, le contexte et l'environnement du stage, une description du travail effectivement réalisé et une conclusion.

L'objectif sera atteint si le mémoire apparaît comme un outil utile à l'entreprise.

Le responsable du stage en entreprise remplit une fiche d'appréciation permettant de noter les compétences techniques et les qualités relationnelles de l'étudiant.

Le stage d'initiation est noté sur 20 en effectuant la moyenne des deux notes suivantes :
note globale attribuée à partir de la fiche remplie par le tuteur de l'entreprise,
note concernant le rapport.

Le stage de qualification est aussi noté sur 20 mais en effectuant la moyenne des trois notes suivantes :
note globale attribuée à partir de la fiche remplie par le tuteur de l'entreprise,
note de la présentation orale,
note concernant le rapport.

Toutes ces notes sont attribuées par le jury de soutenance de stage, comportant enseignants et professionnels.

10) Autres modalités pédagogiques

Pour ce qui concerne l'accès aux ressources informatiques, chaque étudiants de la Licence possède un compte machine et une adresse de messagerie. Il a accès à son espace de travail depuis n'importe quelle machine à la disposition des étudiants (salle TP, libre-service, BU).

Autres modalités :

- projet tutoré permettant la mise en application des concepts enseignés,
- mise en place d'un contrôle permettant une évaluation individuelle tout au long de la formation : stage d'initiation, trois périodes de Contrôles Théoriques, projet tutoré, stage de qualification,
- des séances de conférences, d'exposés, de séminaires, la participation à des foires agricoles, contribuent à élargir la culture scientifique des étudiants,
- affectation à chaque étudiant d'un « tuteur » pour la recherche et le suivi de stage,
- accès à une bibliothèque universitaire et à un lycée agricole,
- réunions de concertation pédagogique au cours de la formation,
- représentation étudiante invitée au Conseil de Perfectionnement,
- enseignements permettant une ouverture sur l'entreprise,
- possibilité de capitalisation des Unités d'Enseignement.

11) Modalités de contrôle des connaissances

Enseignements généraux

Toutes les Unités d'Enseignement de UE1 à UE10 sont sanctionnées par une évaluation en continue et une note d'examen.

La note finale attribuée à une UE est obtenue en faisant la moyenne de la note d'examen et de la note de contrôle continu.

Les notes de ces UE représentent la valeur dix en coefficients.

Le Projet Tutoré

Le projet tutoré correspond à l'UE11. Le projet tutoré est réalisé en équipe. Il fait l'objet d'un rapport écrit de 10 pages maximum et d'une présentation orale individuelle. Chaque étudiant obtient une note individuelle tenant compte à la fois :

- de la pertinence technique du travail effectuée en équipe,
- du rapport écrit individuel,
- de la qualité de la soutenance orale individuelle.

La note du projet tutoré est affectée du coefficient trois.

Stages en entreprise

Le stage d'initiation est évalué par les notes suivantes :

- note globale attribuée à partir de la fiche remplie par le tuteur de l'entreprise,
- note concernant le rapport.

Ces deux notes sont attribuées par le jury de soutenance de stage, comportant des enseignants et 25 à 50% de professionnels. Leur moyenne arithmétique donne la note de stage de l'UE12a.

Le stage de qualification est évalué par les notes suivantes :

- note globale attribuée à partir de la fiche remplie par le tuteur de l'entreprise,
- note de la présentation orale,
- note concernant le rapport.

Ces trois notes sont attribuées par le jury de soutenance de stage, comportant des enseignants et 25 à 50% de professionnels. Leur moyenne arithmétique donne la note de stage de l'UE12b.

La note de l'UE12 est affectée du coefficient sept.

Au total, les UE1 à 12 comptabilisent un coefficient de 20.

Obtention du diplôme

La Licence Professionnelle « Conseiller agricole » est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- **une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20** à l'ensemble des unités d'enseignements, y compris le projet tutoré et les stages, c'est-à-dire à l'ensemble des notes des UE suivantes affectées des coefficients indiqués :

Enseignement	UE	heures	coefficients
Approche globale de l'agriculture polynésienne	1	30	1
Parcours individualisé	2	40	1
Zootecnie – biologie animale	3	60	1
Agronomie – biologie végétale	4	60	1
Protection des végétaux	5	60	1
Anglais	6	30	1
Entomologie – Parasitologie	7	45	1
Epidémiologie – Pathologie	8	45	1
Management	9	40	1
Enseignement optionnel	10	40	1
Projet tutoré	11	150	3
Stages	12	4 mois	7

La compensation entre UE se fait sans note éliminatoire.

- **et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20** à l'ensemble constitué du projet tutoré et des stages, c'est-à-dire pour les deux UE suivantes affectées des coefficients indiqués :

Enseignement	UE	heures	coefficients
Projet tutoré	11	150	1
Stages	12	4 mois	1

La compensation entre UE se fait sans note éliminatoire.

Lorsque l'étudiant n'a pas satisfait aux contrôles des connaissances conformément aux modalités précédentes, il peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la Licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Jury

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Mentions

La valeur de la moyenne générale permet l'attribution des mentions suivantes :

Passable : moins de 12/20

Assez Bien : \geq à 12/20 et $<$ à 14/20

Bien : \geq à 14/20 et $<$ à 16/20

Très Bien : \geq à 16/20 et $<$ à 18/20

Félicitation du jury : \geq à 18/20

Sessions d'examens

Deux sessions de contrôle sont organisées pour toutes les UE, sauf pour les UE11 « Projet tutoré » et UE12 « Stages en entreprise ».

Les notes obtenues en UE11 et UE12 sont conservées d'une session à l'autre pour la même année universitaire.

La première session a lieu en fin mars, début avril, la deuxième à l'issue du stage. Le report des notes entre chaque session se fait conformément au Règlement Général des Etudes de l'UPF.

Assiduité

La présence a toutes les UE est obligatoire. Toutefois, une absence peut-être justifiée pour des raisons de santé, de convocation à un examen, etc. Une absence doit obligatoirement donner lieu à un justificatif écrit adressé au Directeur de la formation. Au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant perd le bénéfice de la première session dans l'enseignement concerné.

Sont dispensés d'assiduité les étudiants qui justifient d'une activité salariale au moins partielle. Les dispenses sont délivrées par l'équipe pédagogique.

Sport

La prise en compte des activités sportives peut se faire conformément au Règlement Général des Etudes de l'UPF.

Dans ce cas, le sport est comptabilisé en tant qu'UE libre supplémentaire du semestre 6, avec une valeur de 3 ECTS.

12) Crédits ECTS

Répartition des crédits ECTS dans les Unités d'Enseignement

Unités d'Enseignement = UE
 Crédits « European Credit Transfert System » = ECTS
 1^{er} et 2^{ème} semestres = S1 et S2

Enseignement	UE	heures	ECTS	
			S1	S2
Approche globale de l'agriculture polynésienne	1	30	3	
Zootecnie – biologie animale	3	60	5	
Agronomie – biologie végétale	4	60	5	
Protection des végétaux	5	60	5	
Entomologie – Parasitologie	7	45		3
Epidémiologie – Pathologie	8	45		3
<u>total = 300 h</u>				
Parcours individualisé	2	40	3	
Anglais	6	30	3	
Management	9	40		3
Enseignement optionnel	10	40		3
<u>total = 150 h</u>				
Projet tutoré	11	150		7
<u>total = 150 h</u>				
Stage d'initiation	12a	1 mois	5	
Stage de qualification	12b	3 mois		12

Total général = 600 h + 4 mois en entreprise

ECTS TOTAL 1^{er} et 2^{ème} semestres 29 + 31 = 60

13) Evaluation des enseignements

Un questionnaire d'évaluation anonyme sera remis aux étudiants à la fin des enseignements.

Un Conseil de Perfectionnement est mis en place pour cette **Licence Professionnelle « Conseiller agricole »**. Le rôle de ce Conseil, qui se réunit au moins une fois par an, est de suivre la formation et de conseiller le Directeur et le corps enseignant quant au bon respect des objectifs souhaités par les partenaires professionnels.

Ses objectifs sont par exemple de :

- ❖ développer et faire vivre le partenariat entreprise/université,
- ❖ veiller à la bonne adéquation de la formation avec les demandes des professionnels,
- ❖ garantir une intégration efficace des futurs diplômés au sein des entreprises.

Le représentant des étudiants est invité à ce Conseil.

Le Directeur remet, chaque année, un rapport d'activité aux membres de ce Conseil.

Ce Conseil comprendra des représentants :

- ❖ du gouvernement de la Polynésie française
- ❖ d'entreprises locales
- ❖ du secteur professionnel agricole
- ❖ de l'UPF et de l'EPEFPA, et en particulier le chef d'établissement et le directeur de la formation.

14) Passerelle

L'enseignement technique recherche actuellement des professeurs.

Les titulaires de la Licence professionnelle pourront postuler à l'entrée dans les écoles de formation de ces enseignants des domaines techniques agricoles.

L'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse, l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur d'Agronomie de Dijon et le Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes de Montpellier recrutent les étudiants au niveau de la licence.

15) Informations et inscription

⇒ Pour tout ce qui concerne **les enseignements**, le déroulement d'un cours, voyez l'enseignant concerné.

⇒ Pour toutes **les questions administratives** relevant de la scolarité :

➤ Formation initiale :
Le Directeur de la Direction Administrative des Etudes
marcellin.guillemin@upf.pf

➤ Formation continue :
Secrétariat des dossiers ESP@DON
christine.thomazet@upf.pf

⇒ Pour toute **question d'ordre général**, vous pouvez contacter le Directeur ou son adjoint quand vous le souhaitez :

➤ Casier à lettres en salle des Professeurs Bat. A (UPF),
taivini.teai@upf.pf
claude.chainon@educagri.fr

⇒ Les dossiers de candidatures sont à demander par courrier, à partir du mois de juin à :
Université de la Polynésie Française
Plate-Forme Technologique GEPSUN
Licence Professionnelle « Conseiller agricole »
B.P. 6570 – 98702 Faa'a - Tahiti

Joindre à cette demande une enveloppe 225 x 320 affranchie et libellée à l'adresse de l'étudiant.

Date limite de réception des dossiers : 8 juillet 2005

Entretiens entre le 18 et le 20 juillet 2005

Résultats d'admission à partir du 22 juillet 2005

Le Directeur
Taivini TEAI

Le Directeur Adjoint
Claude CHAINON